



DEMANDE DE SUBVENTION

Aide à l'équipement clubs sportifs amateurs

	JLE EXACT DE L'ASSO	OCIATION ET SIGLE :
Adresse du siège soc	cial :	
_		ne :
		e:
		ernet :
		oire. Si vous n'en disposez pas, vous pouvez
	es de l'INSEE sur www.insee.fr)	me. Si vous ii eii uisposez pas, vous pouvez
		N° de déclaration :
	Officiel du :	
Tublication Joanna.		
Porconne chargée	du doccier su cein de l'accor	istion :
_	du dossier au sein de l'assoc	
Nom : Féléphone :	Prénom	l:
Nom : Téléphone :	nande: 1 1 ^{ère} demande	iation : : : Renouvellement d'une deman
Nom : Téléphone : Nature de la dem Objet de la dema	nande:	:l :
Nom : Téléphone : Nature de la dem Objet de la dema	nande :	:
Nom : Téléphone : Nature de la dem Objet de la dema	nande :	l:
Nom : Téléphone : Nature de la dem Objet de la dema	nande: 1 1ère demande	:
Nom : Téléphone : Nature de la dem Objet de la dema	nande: 1 1ère demande	Renouvellement d'une deman
Nom : Téléphone : Nature de la dem Objet de la dema	nande :	Renouvellement d'une deman
Nom : Téléphone : Nature de la dem Objet de la dema Montant de la de	nande : 1 1ère demande mande : CONSEIL DEPARTE	Renouvellement d'une deman
Nom : Téléphone : Nature de la dema Objet de la dema Montant de la de	nande : 1 1ère demande mande : CONSEIL DEPARTE Pôle 11 rue François Chénieux	Renouvellement d'une deman
Nom : Téléphone : Nature de la dem Objet de la dema Montant de la de	nande: ☐ 1ère demande nande: CONSEIL DEPARTE Pôle 11 rue François Chénieux 15.44.	Renouvellement d'une deman
Nom : Téléphone : Nature de la dem Objet de la dema Montant de la de	nande: ☐ 1ère demande nande: CONSEIL DEPARTE Pôle 11 rue François Chénieux 15.44.	Renouvellement d'une deman MENTAL DE LA HAUTE-VIENNE développement - CS 83 112 - 87031 LIMOGES CEDEX 1 00.10.26. subventions@haute-vienne.fr
Nom : Téléphone : Nature de la dem Objet de la dema Montant de la de	nande : ☐ 1ère demande nande : CONSEIL DEPARTE Pôle 11 rue François Chénieux 10 05.44. Courriel : s Cadre réservé à la	Renouvellement d'une deman
Nom : Téléphone : Nature de la dem Objet de la dema Montant de la de ner avant le ore au	Prénom Courrie nande : □ 1ère demande nande : CONSEIL DEPARTE Pôle 11 rue François Chénieux © 05.44. Courriel : s	Renouvellement d'une deman

(Joindre ju	stificatif d'affiliation).				
	ociation est-elle rec ion du Bureau et du				☐ Oui
Fonction	Nom – Prénom		Adresse	Téléphone	Courriel
résident					
ice-président					
Secrétaire					
Secrétaire adj.					
résorier					
résorier adj.					
Description	nents concerna on synthétique du ion:				
l'associat 	Les objectifs et les ac		jet associatif du clu n page 6 du présent		oirement
	Les objectifs et les ac	e précisés e			oirement
Moyens h	Les objectifs et les ac êtr	e précisés e	n page 6 du présent	dossier.	oirement
Moyens h Nombre d'	Les objectifs et les ac êtr umains de l'associat adhérents : e salariés en CDI :	re précisés e	n page 6 du présent Nombre de béné dont	dossier. voles :salariés temps p	 partiel
Moyens h Nombre d'	Les objectifs et les ac êtr umains de l'associat adhérents :	re précisés e	n page 6 du présent Nombre de béné	dossier. voles :salariés temps p	 partiel
Moyens h Nombre de Nombre de	Les objectifs et les ac êtr umains de l'associat adhérents : e salariés en CDI :	tion :	n page 6 du présent Nombre de béné dont	voles :salariés temps palariés temps palariés temps palariés temps palariés temps palariés temps par licence fédéra	oartiel partiel partiel

Renseignements d'ordre administratif et juridique :

LE RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE DU COMPTE OUVERT AU NOM DE L'ASSOCIATION

INFORMATION INDISPENSABLE A L'INSTRUCTION DU DOSSIER

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celleci.

Je soussigné(e),		(nom et prénom)
Président(e) ou représentant(e) légal(e) de l'ass	sociation	,
- Déclare que l'association est en règle au re fiscales ;	gard de l'ensemble des oblig	ations sociales et
- Certifie exactes les informations du présent do	essier;	
- Demande une subvention de :	auprès du Département de la	Haute-Vienne ;
- Précise que cette subvention, si elle est acco de l'association dont le RIB est joint à la présent		e compte bancaire
Fait à	., le	
	Signature du Président	

INFORMATIONS IMPORTANTES

♦ Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 article 59 :

> constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

- ♦ En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, il est précisé que :
- ➤ la collectivité qui attribue une subvention annuelle supérieure à 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée;
- ▶ l'organisme de droit privé bénéficiaire d'une subvention doit produire à la collectivité un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée ;
- ➤ les organismes de droit privé ayant reçu annuellement de l'ensemble des autorités administratives, une subvention supérieure à 153 000 € doivent déposer à la préfecture du département de leur siège social leur budget, leurs comptes, les conventions précitées, les comptes rendus financiers des subventions reçues pour y être consultés.
- ♦ En application de l'article 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Le Conseil départemental pourra donc procéder à un contrôle de la comptabilité des associations ou demander la production des pièces comptables, en vue de s'assurer du bon emploi de la subvention qui leur a été attribuée.
- $\$ En application du code des juridictions financières, la Chambre régionale des comptes est compétente pour examiner les comptes des organismes quel que soit leur statut juridique dès lors qu'ils perçoivent plus de $1\,500\,$ d'aides publiques annuelles.

Attention:

- Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal.

<u>Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données, le Département de la Haute-Vienne vous informe du traitement de vos données personnelles.</u>

- Objet de la demande : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et manuel à des fins d'instruction de votre demande de subvention (dans le domaine sportif, culturel, agricole, social, de la jeunesse, des anciens combattants, ou de la citoyenneté). Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6- 1 e) du RGPD)
- Données traitées : Les catégories de données collectées sont celles indiquées sur le formulaire et que vous communiquez aux services.
- Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.
- Personnes concernées : représentant légal de l'organisme, personne en charge de la demande, membres faisant partie du conseil d'administration et du bureau, agents chargés de la gestion des demandes
- Destinataires des données : Les données collectées seront communiquées au personnel autorisé du Département.
- Durée de conservation des données : Elles sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales
- Vos données ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée.
- Sécurité : Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du Conseil départemental de la Haute-Vienne.
- Vos droits sur les données vous concernant : Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, les faire rectifier ou vous opposer au traitement de ces données sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles gérés par le Département vous pouvez, en justifiant de votre identité, contacter son délégué à la protection des données (DPD)

osoit par courrier : Département de la Haute-Vienne, 11 Rue François Chénieux CS 83112 87031 - Limoges Cedex 1

 $\circ\,soit\;par\;courriel: donnees personnelles@haute-vienne.fr\\$

 Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

(Si vous possédez déjà un compte de résultat suffisamment détaillé, joignez-le à votre demande et ne remplissez pas celui-là).

CHARGES	MONTANT (arrondi)	PRODUITS	MONTANT (arrondi)	
CO. Ashata		70 Vanta da una duita finia una statiana da camina		
50 - Achats Etudos et prostations de sorvice	€	70 – Vente de produits finis, prestations de service - Marchandises, billetterie, produits des activités	€	
Etudes et prestations de service	_			
Matériels	€	annexes		
Fournitures	€			
Autres	€	74 - <u>Subventions d'exploitation</u>		
Total :	€	- Etat (détaillez)		
			€	
51 – <u>Services extérieurs</u>				
Locations	€			
Entretien et réparation	€	- Région(s) de (détaillez)	€	
Assurances	€			
Divers	€			
Total :	€			
		- Département (s) de (détaillez)	€	
52 – <u>Autres services extérieurs</u>		Departement(3) de (detamez)		
Honoraires/personnel extérieur à l'association	€			
		Intercommunalité (c)		
Publicité	€	- Intercommunalité (s) :	_	
Frais postaux et de télécommunication	€		€	
Divers	€			
Transports et déplacements	€	- Commune(s) de (détaillez)	€	
Total :	€			
53 - <u>Impôts et taxes</u>	€			
taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage,)		- Organismes sociaux (détaillez)	€	
		(
64 - Charges de personnel		- Fonds européens	€	
Rémunérations du personnel	€		€	
		- Agence de services et de paiement	€	
Charges sociales	€	(ex-CNASEA - emplois aidés) - Autres (précisez)		
Autres charges de personnel	€	- Autres (precisez)	€	
Total :	€			
		Total	€	
55 - Autres charges de gestion courante	€			
(ex : droits d'auteur, SACEM,)		75 - <u>Autres produits de gestion courante</u>		
		- Cotisations,	€	
		- Dons	€	
56 - Charges financières (Intérêts des	€			
emprunts)		76 - Produits financiers	€	
r/				
57 - Charges exceptionnelles	€			
ondiges exceptionnenes		77 - Produits exceptionnels (mécénat, ventes	ε	
O Batatiana ann amantiasanas ta		exceptionnelles, subventions exceptionnelles,)		
68 – <u>Dotations aux amortissements,</u>	€		_	
provisions et engagements		78 - Reprise sur amortissements et provisions	€	
Solde créditeur (bénéfice)	€	Solde débiteur (perte)	€	
TOTAL DES CHARGES	€	TOTAL DES PRODUITS	€	
36 – Emploi des contributions volontaires		87 – Contributions volontaires en nature		
en nature				
Secours en nature	€	- Bénévolat	€	
· Mise à disposition gratuite des biens et	€	- Prestations en nature	€	
	₹		_	
prestations (ex : locaux)	_	- Dons en nature	€	
Personnels bénévoles	€		_	
Total :	€	Total :	€	
TOTAL GENERAL DES CHARGES	€	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	6	
	L	I DIAL GENERAL DES PRODUITS		

SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION à la date de clôture du dernier exercice comptable		
En caisse	€	
Comptes courants	€	
Comptes sur livret	€	
Placements Produits à recevoir (exemple : subventions attendues), créances	€	
Dettes à régler	€	

MODELE DE BUDGET PREVISIONNEL

Budget prévisionnel de l'association approuvé par les instances statutaires pour l'année en cours (ne remplissez que les rubriques vous concernant) :

(Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre budget prévisionnel de l'année en cours approuvé par les instances statutaires, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif).

Attention:

Il est rappelé que le budget doit être présenté en équilibre (le total des charges doit être égal au total des produits).

CHARGES	MONTANT (arrondi)	PRODUITS	MONTANT (arrondi)
60 – <u>Achats</u> - Etudes et prestations de service - Matériels - Fournitures	€	70 – <u>Vente de produits finis, prestations de service</u> - Marchandises, billetterie, produits des activités annexes	€
- Autres Total :	€	74 - <u>Subventions d'exploitation</u> - Etat (détaillez)	
61 – <u>Services extérieurs</u> - Locations	€		
- Entretien et réparation - Assurances - Divers Total :	€ €	- Région(s) de (détaillez)	€
62 – <u>Autres services extérieurs</u>		- Département(s) de (détaillez)	€
- Honoraires/personnel extérieur à l'association - Publicité - Frais postaux et de télécommunication	€	- Intercommunalité (s) :	
- Divers - Transports et déplacements Total :	€ €	- Commune(s) de (détaillez)	€
63 – <u>Impôts et taxes</u> (taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage,)	ε	- Organismes sociaux (détaillez)	
64 – <u>Charges de personnel</u> - Rémunérations du personnel	€	- Fonds européens - Agence de services et de paiement	€
- Charges sociales - Autres charges de personnel Total :	€	(ex-CNASEA - emplois aidés) - Autres (précisez)	€
65 – <u>Autres charges de gestion courante</u> (ex : droits d'auteur, SACEM,)	ε	Total	€
66 – <u>Charges financières</u> (Intérêts des emprunts)	ε	75 - <u>Autres produits de gestion courante</u> - Cotisations, - Dons	€
67 - Charges exceptionnelles	€	76 - <u>Produits financiers</u>	€
68 – <u>Dotations aux amortissements,</u> provisions et engagements	ε	77 – <u>Produits exceptionnels</u> (mécénat, ventes exceptionnelles, subventions exceptionnelles,) 78 – Reprise sur amortissements et provisions	€
TOTAL DES CHARGES	€	TOTAL DES PRODUITS	€
86 - Emploi des contributions volontaires		87 - Contributions volontaires en nature	
en nature - Secours en nature - Mise à disposition gratuite des biens et	€	- Bénévolat - Prestations en nature	€
prestations (ex : locaux) - Personnels bénévoles	€	- Dons en nature	€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	€	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	€
IOTAL GENERAL DES CHARGES	€	IOIAL GENERAL DES PRODUITS	€

PROJET ASSOCIATIF DU CLUB

(Joindre, le cas échéant, le document de présentation).

Objectif n° 1 :

1 - OBJECTIFS DU CLUB POUR LA SAISON PROCHAINE

Objectif n° 2:	
Objectif n° 3 :	
Objectif n° 4:	
2 – ACTIONS SPECIFIQU	JES EN COURS VERS DES PUBLICS CIBLES
Publics cibles	Descriptif des actions
Milieu scolaire	
Public féminin	
Personnes en situation de handicap	
Zone urbaine sensible	
Zone rurale	
Jeunes (stages pendant les vacances scolaires,)	
Autres (précisez)	

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les informations déclarées seront comparées avec les données des comités départementaux

1	Nombre de licenciés				
		nison précédente) : hommes			
	dont jeunes ≤ 17 ans :				
	dont dirigeants licenciés :				
2	Ecole de sport				
		hommes		emmes	
	dont : ad Ecole labellisée :	rigeants:éd dministratifs,éd ui	ucateur(s) diplômé(
	Une école de sport permet l'apprentissage de la pratique sportive pour les jeunes licenciés jusqu'à 17 ans. Pour être éligible au dispositif, elle doit comprendre au moins 10 licenciés (pour les sports collectifs) et au moins 5 licenciés (pour les sports individuels), et être encadrée par un éducateur diplômé.				
3	Equipes engagées en d	championnat (hors écol	e de sport) pour la	a saison prochaine	
	Nombre total d'équipe	s engagées :			
	Nombre d'équipes engag	ées en championnat <u>ré</u>c	<u> ional</u> :		
	Catégories (ex : Seniors)	Niveau de jeu (ex : Honneur, DHR, PH, PL)	Masculine (M) Féminine (F)		

3	Equipes engagées en championnat (hors école de sport) suite				
	Nombre d'équipes engagées en championnat <u>départemental</u> :				
	Catégories (ex : Seniors)	Niveau de jeu (ex : 1 ^{ère} division, Honneur)	Masculine (M) Féminine (F)	Cadre réservé à la collectivité	
4	Encadrement - Forma	ation - Arbitrage			
		eurs (saison en cours) s bénévoles : N			
	Arbitres - Juges (sais	son en cours) nomb	ore total :	•••••	
	Dirigeants (es) bénés Répartition : Fen	voles - nombre tota nmes Hommes	l :		
5	Pratique Sport-santé Pratique des personne	es en situation de handic	ар.		
	Nombre total de licenciés :				
	Pratique sportive rég Si oui, précisez sous que			rier ou autres justificatifs) :	



sport) au 05.44.00.13.79.



PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

	Une lettre de demande de subvention. Elle doit être signée par le Président ou le représentant légal de l'association. Dans ce dernier cas, l'association devra joindre le pouvoir correspondant.
	Un exemplaire des statuts de l'association (dernière version).
	Un récépissé de déclaration de création de l'association en Préfecture (si l'association n'a jamais été aidée par le Conseil départemental).
	Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale annuelle.
	Le bilan et le compte de résultat du dernier exercice comptable clos approuvé par l'Assemblée générale.
	Le budget prévisionnel annuel de l'association adopté par le Conseil d'administration ou l'Assemblée générale.
	Un relevé d'identité bancaire.
Арі	rès le dépôt du dossier
serv	s recevrez un accusé de réception vous informant de la réception de votre dossier complet par les ices du Conseil départemental, ou vous demandant le cas échéant la production de pièces plémentaires.
Aprè l'Ass Si v	plementaires. es instruction par les services départementaux, votre demande sera soumise à l'examen de semblée départementale, à une date qui vous sera communiquée dans l'accusé de réception. Yous obtenez une subvention, la mise en paiement sera effectuée par les services du artement sur présentation de factures d'un montant au moins équivalent à l'aide allouée.
	appel de la date limite de dépôt des demandes de subvention : 15 octobre de
l l'a	nnée en cours
,	
	r tout renseignement complémentaire relatif au montage de ce dossier, vous pouvez contacter ques AUDRERIE (Chargé mission sport) au 05.44.00.14.81 ou Loubna KERMAS (Gestionnaire